

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 25 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 25 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la grange aux dîmes, chemin du colombier, lieu permettant de respecter les normes sanitaires liées au covid 19, sous la présidence de Monsieur MAILLARD Patrick, Maire de la Commune de Jossigny.

Présents : Mmes BRANDSTAETTER, CHEVALLIER, PAULINO et THOMAS
Mrs COUÏC, ESCH, EZINE, FEAUVEAU, GROSBOIS, HENRIOL, TOINON

Absents Excusés :

M. POTTIER pouvoir à M. MAILLARD
M. FATIS et ROSA

Secrétaire de séance : Monsieur COUÏC G

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur COUÏC Gwenaël a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2020 et s'ils ont des observations à formuler.

Aucune autre observation n'étant formulée, **LE CONSEIL APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

DELIBERATION N°2020/30 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Sylvia CHEVALLIER, Adjointe aux Finances donne connaissance des données financières de l'exercice 2020 qui font ressortir les résultats de clôture suivants, conformes aux écritures du comptable dans les comptes de gestion :

Investissement réalisé :

DEPENSES	205 808,45 €
RECETTES	108 113,13 €
DEFICIT	97 695,32 €

Fonctionnement réalisé :

DEPENSES	545 029,72 €
RECETTES	970 553,54 €
EXCEDENT	425 523,82 €

Afin de pouvoir procéder au vote, Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle du Conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces comptes qui n'appellent pas de remarques particulières et dont les résultats sont conformes à ceux du comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE ces comptes qui n'appellent pas de remarques particulières et dont les résultats sont conformes à ceux du comptable.

DELIBERATION N°2020/31 – COMPTE DE GESTION 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif 2019,

VU le Compte de Gestion présenté par Madame la Trésorière de BUSSY-ST-GEORGES, concernant l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier n'appelle pas d'autres observations de la part du Conseil Municipal.

ADOpte le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier Principal.

DELIBERATION N°2020/32 – TAUX D'IMPOSITION 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état 1259 MI produit par les services fiscaux, et notamment les bases d'impositions notifiées pour l'année 2020,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020,
Considérant le produit fiscal attendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2020 à:

Foncier bâti: 22,12 %

Foncier non-bâti: 43,33 %

DELIBERATION N°2020-33 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de la façon suivante :

Au titre de l'excédent de fonctionnement au compte 002 la somme de **327 828.50 €**

Au titre du déficit d'investissement au compte 001 la somme de **97 695.32 €**

Au compte 1068 la somme de **97 695.32€**

DELIBERATION N°2020-34 – BUDGET PRIMITIF 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le budget primitif 2014 présenté par Monsieur le Maire, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 1 018 276,50€

Recettes : 1 018 276,50€

En section d'investissement :

Dépenses : 288 464.82€

Recettes : 288 464.82€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOPTE par chapitre le budget primitif de l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil des points suivants :

- retour à l'école du 22 juin 2020

98% des élèves sont de retour (manque seulement 3 maternelles)

Reprise de la cantine et garderie pour tous les enfants avec un changement d'horaire du personnel d'encadrement pour les deux semaines à venir.

Maintien d'une aide pour deux classes afin de respecter les gestes barrières.

-Tirage des jurés d'assises

Ce tirage s'est déroulé le 10 juin à Bussy St Martin, deux personnes de Jossigny ont été désignées.

-Test covid : sur les 3000 tests fournis au Conseil Régional seulement 1000 ont été récupérés par Laurent (que je remercie), nous attendons le complément pour faire la distribution au personnel soignant.

-Mutation d'un personnel d'Etat Civil sur la commune d'Emerainville pour le 1^{er} novembre 2020 – entamons la procédure de recrutement.

Monsieur le Maire indique avoir bien reçu les mails d'Adrien EZINE et Véran TOINON. Il propose dans parler au prochain conseil municipal car nous sommes en attente de la mise en place des instances qui pourraient nous répondre ; il précise que rien ne les empêche de l'évoquer également lors de commissions municipales.

Prochain conseil municipal le 8 septembre 2020

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22H30